MERCREDI 20 MARS 2019
de 17H30 à 19H00
LA MAISON DE L'INDUSTRIE
33520 BRUGES

Medium Combustion Plants ?

MCP, un dispositif à bien connaître !

La transposition de la directive européenne 2015/2193 du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyenne, d'une puissance thermique nominale égale ou supérieure à 1 MW et inférieure à 50 MW (dite directive MCP pour *medium combustion plants*) était attendue.

Les installations de combustion de puissance comprise entre 1 MW et 2 MW seront dorénavant classées pour la protection de l'environnement.

En parallèle 5 arrêtés de la même date (3 août 2018) fixent de nouvelles prescriptions à ces installations avec notamment :

- une modification du périmètre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- un renforcement de certaines valeurs limites d'émission permettant une diminution des rejets atmosphériques des installations de combustion ainsi qu'une modification des mesures périodiques des émissions.

Cette réunion d'information est destinée à faire le point sur les impacts des modifications de la règlementation pour les entreprises.

Le groupe ATEE Aquitaine vous invite à participer à ce débat sur un dispositif qui nous concerne tous !

Cet atelier s'adresse aux industriels, collectivités locales, bailleurs, exploitants, à leurs fournisseurs d'équipements ainsi qu'à leurs bureaux d'études.

PROGRAMME

17h00 ► **Introduction**
Patrick PEYROCHE - *Délégué ATEE Aquitaine Nord & Charente*

► **Présentation du contexte réglementaire (Apave)**
Fabrice CROS - *Superviseur délégué Apave Sud Europe*

► **Performances des brûleurs**
Delphine ANRES - *Responsable ligne de produit bruleurs Babcock Wanson*

► **Cas concrets d'application de la réglementation**
Cédric MAISONNEUVE - *Responsable Bureau d'Etudes Sud-Ouest Engie Cofely*

19h00 ► **Fin de la réunion**

RENDEZ-VOUS

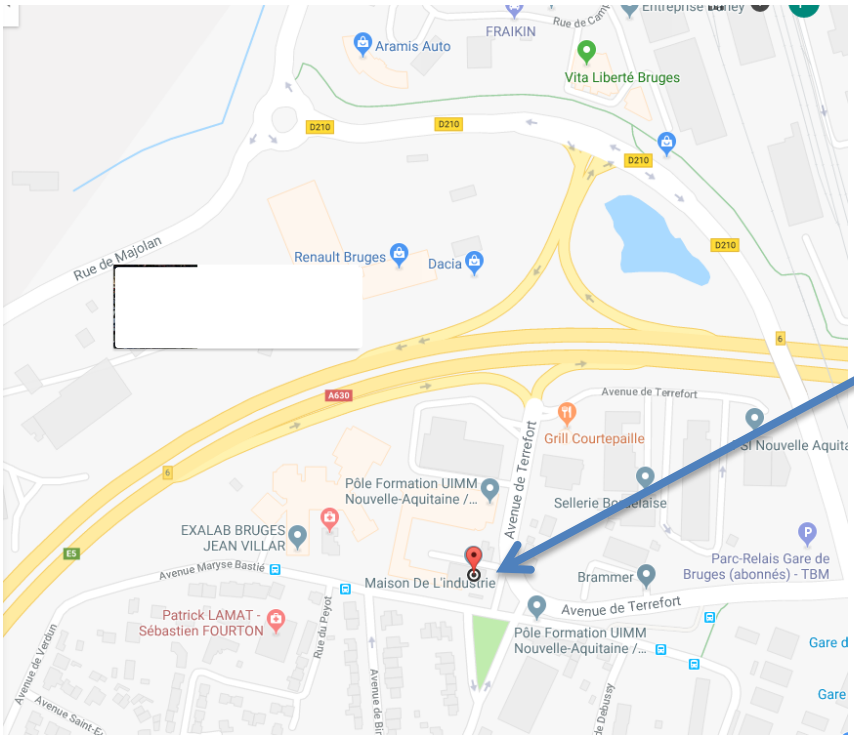

La Maison de l'Industrie
Amphithéâtre Athéna
30-45 avenue Maryse Bastié
33520 BRUGES

Nous vous invitons à vous inscrire gratuitement à cette manifestation, via le lien ci-dessous :

https://goo.gl/forms/bToRMLHViS88l4eJ2

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

L'ATEE s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maitrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité. Elle compte 2200 adhérents.

- L'ATEE rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences. Elle rassemble ainsi des personnes ayant des préoccupations similaires et venant d'horizons différents, pour permettre à chacun d'eux d'être mieux informé et plus efficace.

- Réseau national structuré en groupes régionaux, l'ATEE constitue un carrefour d'échanges et de réflexions pour ses adhérents. Ce travail en réseau permet de démultiplier les actions au plus près du terrain et de collaborer avec d'autres acteurs.

- L'ATEE assure une veille économique et technologique pour informer, sensibiliser et motiver.
  Pour aider ses adhérents dans le développement de leurs connaissances, dans l'optimisation de leur gestion et de leurs prises de décisions, l'Association diffuse une information synthétique et concrète.

- L'ATEE œuvre pour l'intérêt général. Le propre de l'association est de dépasser les intérêts particuliers de chaque adhérent, intérêts parfois contradictoires, et de rechercher les points d'accord, dans le souci de l'intérêt général.

- Dans cette approche ouverte et de consensus pour l'intérêt général, l'ATEE mobilise les compétences et les expériences de ses adhérents pour élaborer des propositions et discuter avec les pouvoirs publics sur les mesures propres à faire progresser la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

5 Clubs fonctionnent au sein de l'association :

- Le Club Cogénération
- Le Club C2E s'attache à la mise en œuvre pratique du dispositif des Certificats d'économies d'énergie
- Le Club Biogaz vise à favoriser le développement des filières de production et de valorisation du biogaz
- Le Club Stockage d'énergies
- Le Club Power to Gas.

Avec ses délégations régionales, l'association organise chaque année près de 40 journées d'information et visites d'installations techniques dans toute la France.

L'ATEE publie ENERGIE PLUS, la revue bimensuelle de la maîtrise de l'énergie.

En savoir plus : www.atee.fr - www.energie-plus.com - @AssociationATEE

ATEE - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex – Contact 01 46 56 35 41 – Fax 01 49 85 06 27